

Direction générale des immeubles et du patrimoine – DGIP

Direction de l'immobilier et du foncier – DIF

# A VENDRE VILLA A RENOVER

# Chemin de la Pierraz 17 – 1066 Epalinges





## 1 SITUATION

Le bien-fonds est situé dans une zone résidentielle à proximité du centre de la localité, de la forêt « Bois de Gésiaux » et à 5 minutes de voiture de l'entrée de Lausanne.

La parcelle se trouve à environ:

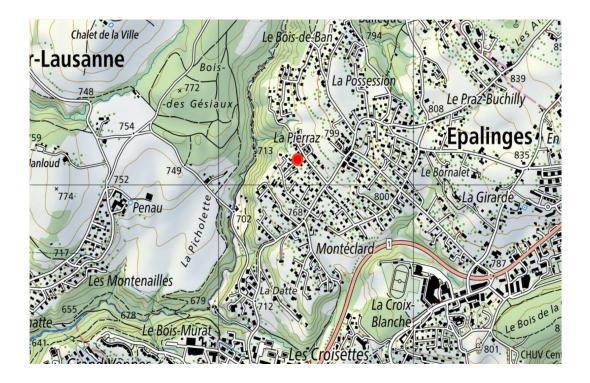
- 300 mètres, du Collège du Village (cycle primaire).
- 1 km du Collège de Bois-Murat (établissement primaire et secondaire)
- 1.2 km de la zone commerciale des Croisettes (COOP/Jumbo, boulangerie, pharmacie, restaurants, fitness).
- 1.5 km de la zone commerciale de la Croix-Blanche (Centre commercial Migros, restaurants, boulangerie, écoles primaires, crèche).

## **Transports publics**

- Arrêt de bus « Polny » à 300m. Ligne 46 Fréquence de 15 minutes.
- Nouvel arrêt de bus « Montéclard », Ligne 44 dès août 2024 à 150m arrêt M2
   « Croisettes » à 5 minutes.

## En voiture

- Autoroute A9 « Lausanne-Vennes » située à environ 2 km.
- Via la route de Berne (axe Lausanne Moudon).



## 2 DESCRIPTION

Construite en 1970 sur une parcelle de 874 m², cette maison individuelle profite d'un environnement agréable dans un quartier résidentiel calme et d'un joli dégagement. Grâce à sa position en impasse, cette propriété bénéficie d'un spacieux jardin arborisé avec très peu de vis-à-vis d'environ 680 m². De plus, son exposition plein sud garantit un ensoleillement optimal tout au long de la journée.

## DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'INNOVATION, DE L'EMPLOI ET DU PATRIMOINE- DEIEP



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMMEUBLES ET DU PATRIMOINE – DGIP DIRECTION DE L'IMMOBILIER ET DU FONCIER - DIF

Bâtie sur un niveau et un sous-sol, la maison est composée de 4 pièces lumineuses et compte un volume ECA d'environ 719 m³ ainsi qu'une surface au sol du bâtiment d'environ 103 m² (y compris les murs extérieurs).

La maison est vendue en l'état. D'importants travaux de rénovation sont à prévoir.

## Distribution:

#### Rez-de-chaussée

- une entrée
- une cuisine fermée
- un spacieux séjour/salle-à-manger avec cheminée (à contrôler) et accès sur la terrasse côté sud
- 3 chambres à coucher dont 2 avec accès au jardin côté sud
- une salle-de-bain baignoire/WC.

## **Etage**

Combles non aménagées (hauteur max 1.5m)

#### Sous-sol

- un dégagement
- 2 pièces communicantes de volumes équivalents
- une buanderie avec accès à la cuve à mazout
- un abri PC
- un local technique
- un garage pour une voiture.

Possibilité de stationner 2 véhicules supplémentaires dans la rampe d'accès au garage.

## 3 TECHNIQUE

- Chaudière à mazout de 2007
- Présence d'humidité sur les murs du sous-sol
- Révision de la pompe de relevage à effectuer (fonctionnement non garanti)
- Drainage à vérifier
- Certificat CECB en annexe (efficacité de l'enveloppe « F » ; efficacité énergétique globale « F » ; Emissions directes de CO2 « G »).
- Contrôle OIBT effectué en 2023, rapport en annexe.
- Amiante et Radon : aucun rapport n'a été effectué.

Remarque : cette liste est non exhaustive et est basée sur les éléments constatés lors d'une visite sur place. Elle ne constitue pas un diagnostic. L'analyse est à effectuer par les acheteurs sous leur propre responsabilité. L'objet est vendu en l'état et sans garantie.

## 4 DROIT PUBLIC - AFFECTATION AU SOL

La parcelle 1022 est située en zone villa I, conformément au plan général d'affectation de la Commune d'Epalinges approuvé le 13 juillet 2005, qui prévoit normalement une surface minimale de 1'000 m² pour qu'une parcelle soit constructible.

En dérogation au règlement du plan précité, la parcelle 1022 bénéficie d'un droit acquis.



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMMEUBLES ET DU PATRIMOINE – DGIP DIRECTION DE L'IMMOBILIER ET DU FONCIER - DIF

En l'état, la situation acquise permet de rénover l'existant sans possibilité d'agrandissement ou de réaffectation des combles ou du sous-sol.

Les administrations, cantonale et communale, détiennent les informations exhaustives sur l'affectation du sol et autres prescriptions sur les constructions. Il revient à l'acquéreur de s'informer sur les réglementations applicables.

## **5 ELEMENTS FONCIERS**

Numéro de parcelle : 1022
 Surface de la parcelle : 874 m²

Couverture du sol : Bâtiment(s), 103 m²

Accès, place privée, 87 m<sup>2</sup>

Jardin, 684 m<sup>2</sup>

Mentions : Mensuration en cours

La surface de la parcelle pourrait varier suite au résultat de

cette nouvelle mensuration

Servitudes: Passage à pied, pour tous véhicules et canalisations

à charge et en faveur de la parcelle n° 1022

Plantations, clôture : genre de clôture à charge et en faveur de la parcelle n° 1022

Toute clôtures autres que des haies vives sont interdites sur

les fonds dominants et servants ; elles peuvent être doublées par des treillis.

Tous les autres éléments fonciers sont énumérés dans l'extrait du Registre foncier annexé au présent dossier.

## **6 ETAT LOCATIF ET OCCUPATION**

Le bien est libre de bail.



## 7 CONDITIONS DE VENTE

Ce dossier est publié sous réserve d'erreur ou d'omission. Il ne constitue pas un document contractuel.

Ce bien-fonds est mis en vente par appel d'offres public au meilleur prix, dans son état actuel avec ses parties intégrantes, libre de bail et sans garantie.

La cession intervient sous forme de vente immédiate (pas de vente conditionnée au permis de construire).

Les offres doivent être inconditionnelles et mentionner un prix fixe en francs suisse.

Pour être prises en considération, les offres doivent être accompagnées d'une attestation de financement de principe émanant d'un financeur hypothécaire suisse de 1er ordre (banque ou assurance) confirmant que le montant offert est finançable et/ou que les fonds sont disponibles.

En cas d'offres équivalentes (jusqu'à CHF 10'000.- d'écart), le vendeur se réserve le droit de procéder à un tour d'appel d'offres supplémentaire entre les meilleurs offrants.

Les frais de notaire et de Registre foncier afférents à la vente du présent objet ainsi que les droits de mutation seront supportés par l'acquéreur.

L'Etat se réserve le droit de renoncer à la vente unilatéralement et sans indemnité, notamment si le prix de vente minimal n'est pas atteint.

## Visites:

- lundi 2 septembre de 13h30 à 18h
- jeudi 5 septembre de 13h30 à 18h
- lundi 9 septembre de 13h30 à 18h
- jeudi 12 septembre de 13h30 à 18h

## Adresse pour l'envoi des offres

Maître Nathalie Amiguet Notaire Rue du Lion d'Or 6 1003 Lausanne

- Délai pour la réception des offres par la notaire: 30 septembre 2024
- Lien pour télécharger le dossier de vente : <u>www.vd.ch/ventes-immobilieres</u>



## DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'INNOVATION, DE L'EMPLOI ET DU PATRIMOINE- DEIEP

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMMEUBLES ET DU PATRIMOINE – DGIP DIRECTION DE L'IMMOBILIER ET DU FONCIER - DIF

## Pour toutes questions

<u>Unité des opérations foncières</u> Direction de l'immobilier et du foncier Direction générale des immeubles et du patrimoine Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne

<u>Téléphone</u> 021 316 74 74 <u>Courriel</u> info.uof@vd.ch

## 8 ANNEXES

**⊠** OIBT

## Extrait du registre foncier Bien-fonds Epalinges / 1022

Cet extrait ne jouit pas de la foi publique!

Etat descriptif de l'immeuble

Commune politique 5584 Epalinges
Tenue du registre foncier fédérale
Numéro d'immeuble 1022
Forme de registre foncier fédérale

E-GRID CH107857283640 Surface 874 m², numérique

Mutation 27.10.2022 007-2022/7778/0 Mensuration

Autre(s) plan(s):

No plan:

Désignation de la situation Chemin de la Pierraz 17

L'Epenaz

Couverture du sol Bâtiment(s), 103 m²

Accès, place privée, 87 m²

Jardin, 684 m<sup>2</sup>

Bâtiments/Constructions Habitation et garage, N°

d'assurance: 952a, 103 m² Habitation et garage, N° d'assurance: 952b Surface totale 2 m² (souterrain)

Observations MO

Observations RF

Feuillet de dépendance

Estimation fiscale 386'000.00 RG94

Propriété

Propriété commune

Communauté héréditaire,

Etat de Vaud, Lausanne, Epalinges la Commune, Epalinges, 10.11.2023 007-2023/8355/0 Succession 10.11.2023 007-2023/8355/0 Succession

Mentions

03.12.2014 007-2014/6206/0 Mensuration en cours ID.007-2015/001064

Servitudes

17.09.1960 007-330031 (C) Passage à pied, pour tous véhicules et

canalisations ID.007-2003/006188 en faveur de B-F Epalinges 5584/1021 en faveur de B-F Epalinges 5584/1103 en faveur de B-F Epalinges 5584/1115 (D) Passage à pied, pour tous véhicules et

17.09.1960 007-330031 (D) Passage à pied, pour tous véhicules et

canalisations ID.007-2003/006188
à charge de B-F Epalinges 5584/1008
à charge de B-F Epalinges 5584/1009
à charge de B-F Epalinges 5584/1021
à charge de B-F Epalinges 5584/1077
à charge de B-F Epalinges 5584/1103
à charge de B-F Epalinges 5584/1104
à charge de B-F Epalinges 5584/1115

22.09.1967 007-342686 (C) Plantations, clôtures : genre de clôture ID.007-

2006/000607

en faveur de B-F Epalinges 5584/755 en faveur de B-F Epalinges 5584/1008 en faveur de B-F Epalinges 5584/1021 en faveur de B-F Epalinges 5584/1035 en faveur de B-F Epalinges 5584/1077 en faveur de B-F Epalinges 5584/1103 en faveur de B-F Epalinges 5584/1104 en faveur de B-F Epalinges 5584/1115

22.09.1967 007-342686 (D) Plantations, clôtures : genre de clôture ID.007-

2006/000607

à charge de B-F Epalinges 5584/755 à charge de B-F Epalinges 5584/1008 à charge de B-F Epalinges 5584/1021 à charge de B-F Epalinges 5584/1035 à charge de B-F Epalinges 5584/1077 à charge de B-F Epalinges 5584/1103 à charge de B-F Epalinges 5584/1104 Canton de Justin Vaud

à charge de B-F Epalinges 5584/1115

22.09.1967 007-342686 (C) Canalisation(s) d'égouts ID.007-2006/000609

> en faveur de B-F Epalinges 5584/422 en faveur de B-F Epalinges 5584/755 en faveur de B-F Epalinges 5584/973 en faveur de B-F Epalinges 5584/1008 en faveur de B-F Epalinges 5584/1021 en faveur de B-F Epalinges 5584/1035 en faveur de B-F Epalinges 5584/1077 en faveur de B-F Epalinges 5584/1103 en faveur de B-F Epalinges 5584/1104 en faveur de B-F Epalinges 5584/1115

## Charges foncières

Aucun(e)

#### Annotations

(Droit de profiter des cases libres, voir droits de gage) Aucun(e)

## Exercices des droits

Servitude, Passage à pied, Selon le tracé teinté en jaune sur le plan annexé.

pour tous véhicules et canalisations, ID.007-2003/006188

Les frais d'entretien seront répartis entre les propriétaires des fonds dominants proportionnellement à l'assurance incendie des bâtiments pouvant exister sur ces fonds ou à l'estimation fiscale des fonds non bâtis. Modification du 5 mars 1968 RF 344'789 : la zone grevée est étendue à la partie teintée en jaune sur le plan annevé

Modification du 1er juillet 1968 RF 346'564 : la zone grevée est étendue à la partie teintée en jaune sur le plan annexé.

Modification du 23 décembre 1971 RF 364'739 : cette servitude s'exercera désormais conformément au tracé figuré en jaune sur le plan annexé.

En conséquence, la parcelle 1021 ne sera plus fonds servant de cette servitude.

Les frais de construction du chemin seront à la charge de Socitour A.G. et de Diserens et Cie S.A. en liquidation ou sous successeur, par moitié.

Les frais d'entretien seront également supportés par moitié par les propriétaires des fonds utilisants.

Servitude, Plantations, ID.007-2006/000607

Toutes clôtures autres que des haies vives sont interdites sur les fonds dominants et servants ; elles peuvent

clôtures : genre de clôture, être doublées par des treillis. Les portails d'accès à chaque propriété sont autorisés.

d'égouts, ID.007-2006/000609

Servitude, Canalisation(s) Cette servitude s'exerce selon le tracé figuré en pointillé brun sur le plan d'origine, en brun sur le plan RF 344'789, en bleu sur le plan RF 348'938 et en bleu sur le plan RF 358'180 annexés.

> Les propriétaires du fonds dominant auront le droit de s'introduire sans frais dans la dite canalisation, sous réserve des droits d'introduction d'égouts qui pourraient être demandés par la Commune.

Les frais d'entretien de cette canalisation seront répartis pour les tronçons utilisés en commun proportionnellement à l'assurance incendie des divers bâtiments construits sur les fonds l'utilisant. En revanche, les frais de construction et d'entretien relatifs aux dérivations secondaires allant de chaque immeuble à la conduite principale seront supportés par les propriétaires qui profiteront de ces travaux, que ce soit sur leur terrain ou sur d'autres fonds asservis.

Mention, Mensuration en Non spécifié.

cours, ID.007-2015/001064

#### **Explications:**

- Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations", "Droits de gage immobiliers": la colonne de gauche contient la date et la pièce justificative de 1. l'inscription sur l'immeuble (rang); la colonne de droite contient la date et la pièce justificative d'une inscription complémentaire.
- 2 Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations": C = charge; D = droit; CD = charge et droit.
- 3. ID = numéro d'identification, R = radiation d'un droit

#### Division assurance

Av. du Grey 111 Case postale 1001 Lausanne www.eca-vaud.ch



Commune 130 Epalinges

Bâtiment

952

Référence 101663344-0/1

Administration cantonale des impôts Section LMSD A l'attention de M.

Nicolas GEORGE Rte de Berne 46 1010 Lausanne

Etat de Vaud et Commune d'Epalinges Pl. de la Riponne 10 Case postale 1014 Lausanne Adm cant VD

## Habitation

Emplacement: Epalinges, Ch. de la Pierraz 17

Année construction:

1970

Année dernière transformation:

Description volumique	Surf. (m2)	Haut. (m)	Volume (m3)	Valeur (Fr)
Sous-sol: cave, chaufferie, buanderie, garage,				
abri, citerne	102	2.8	286	167'310.00
Rez: logement	103	2.7	278	234'562.50
Combles	103	1.5	155	78'468.75
		Total:	719	480'341.25

## Description par activité

Couvertures:

Incendie et éléments naturels

**Pourcentage** 

Valeur (Fr)

Logement

100.00

480'341.25

Total:

100.00

480'341.25

Année/indice

2023 / 135

Date d'effet

01.12.23

Date d'édition

04.12.23



## **PHOTOS**



Façade nord-est – Entrée garage et entrée habitation



Façade sud - Terrasse





Extérieurs sud-est



Façade et extérieurs - nord-ouest





Séjour / salle-à-manger



Simulation du séjour / salle-à-manger après rénovation (non contractuel)



Séjour / salle-à-manger



Cuisine





Chambre 1 – adjacent le séjour



Chambre 2

**DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'INNOVATION, DE L'EMPLOI ET DU PATRIMOINE- DEIEP** DIRECTION GÉNÉRALE DES IMMEUBLES ET DU PATRIMOINE – DGIP DIRECTION DE L'IMMOBILIER ET DU FONCIER - DIF



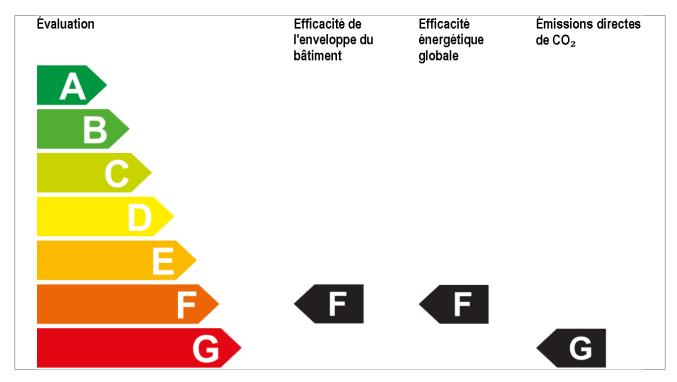
Chambre 3



## Certificat énergétique cantonal des bâtiments

VD-00043125.01

Adresse/Nom de projet	Chemin de la Pierraz 17 1066 Epalinges	
Année de construction	1970	
Catégorie de bâtiment	Habitat individuel	
N° EGID_EDID	781579_0	



Données (valeurs calculées, Qh,eff)			Authentification	
Efficacité de l'enveloppe	187	kWh/(m²a)	Date d'établissement	05.07.2024
Efficacité énergétique globale	306	kWh/(m²a)	Émetteur (expert.e)	
Émissions directes de CO <sub>2</sub>	64	kg/(m²a)	Bruno Santi	
Émissions de gaz à effet de serre	86	kg/(m²a)		
Consommation mesurée (basée sur des vale	urs moyennes)			
Chauffage	24'950	kWh/a		
Eau chaude	2'770	kWh/a	Signature	V:
Énergie auxiliaire et ménagère	3'920	kWh/a		2

Description du bâtiment

Description	uu bu	unicin	•						
Généralités			Valeurs U [W/(m²K)]			Producteur de chaleur	Degré de	couverture / frac	tion utile
Total de la surface de réfénergétique [m²]	férence	105		Contre extérieur ou	Contre espace non		Chauffage	Eau chaude sanitaire	Année de construction
Nombre d'appartements		1		enterré ≤ 2 m	chauffé ou enterré > 2 m	Chaudière mazout à condensation	100 % / 0.91	100 % / 0.88	2007
Nombre moyen de pièce	S	≤ 4.5							
Étages entiers		3	Toits/plafonds	-	0.32				
Facteur d'enveloppe		3.12	Murs	0.45	-				
Station météo			Sols	-	1.4				
Payerne			Fenêtres et portes	1.6	-				
Affectation du bâtiment (	Surface de	référence én	ergétique [m²])			Puissance thermique spéc	ifique [W/m²]		
Habitat individuel (105)						Puissance thermique spéc	). *	69	
Installations de ventilation	V/AE [m³/(hr Débit d'air n thermiquem	euf	Production d'électricité	Puissance [kWc]	Gain [kWh/a]	Indicateurs énergétiques s [kWh/(m²a)]	standard	Valeur-limite	Valeur-cible
Ventilation par fenêtres, enveloppe étanche	C	).70	Inst. PV effective Inst. PV compt.	-	-	Efficacité de l'enveloppe d (SIA 380/1:2016)	u bâtiment	63	44
Hotte aspirante	Sta	ndard	Inst. CCF effective Inst. CCF compt.		-	Efficacité énergétique glob (SIA CT 2031/CECB)	pale	121	

PC = producteur de chaleur, ECS = eau chaude sanitaire, PV = photovoltaïque, kWc = puissance crête, CCF = couplage chaleur-force, prise en c. = prise en compte \* La puissance thermique spécifique P<sub>h</sub> représente une valeur d'optimisation uniquement, et ne sert pas au dimensionnement, même approximatif.

#### Évaluation

Evaluation		
Efficacité de l'enveloppe du bâtiment	F	L'enveloppe du bâtiment présente une mauvaise isolation thermique. Les déperditions dépassent de près de 3 fois les exigences actuelles des nouvelles constructions.
Efficacité énergétique globale	F	L'efficacité énergétique globale est insuffisante. Le besoin pondéré (chauffage, ECS, électricité) dépasse de près de 3 fois celui des nouvelles constructions.
Émissions directes de CO <sub>2</sub>	G	Le bâtiment est chauffé par des énergies fossiles et émet beaucoup de CO <sub>2</sub> . L'utilisation d'énergies renouvelables et l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment sont fortement recommandées.

Enveloppe of	du bâtiment			Technique d	u bâtiment		
	Intact	Légèrement usé	Usé		Chauffage	Eau chaude	Électricité
Très bon				Très bon			
Bon	Fe	PI c. n-c.		Bon			
Moyen	Mu			Moyen			
Insuffisant	Sol c. n-c.			Insuffisant			

Les éléments de construction et les composants des installations techniques sont répartis en quatre groupes en fonction de leur qualité du point de vue de l'énergie. En outre, l'état général des éléments (intact, légèrement usé, usé) aide à décider si une amélioration est réalisable et en vaut la peine. Légende: To, Mu, Sol = toiture/plafond, murs, Sol ext. / ≤ 2 m contre terrain, Fe = fenêtres ext., Pl c. n-c., Mu c. n-c., Sol c. n-c., Sol c. n-c. = Plafond, Mur, Sol contre non-chauffé ou > 2 m contre terrain

#### Indications en vue d'une éventuelle rénovation

## Enveloppe du bâtiment

Murs Des mesures au niveau de l'isolation des murs sont recommandées.

Toits Malgré la bonne performance thermique des autres plafonds, une amélioration de l'isolation est à envisager lors des prochains

travaux d'entretien.

Sols Une isolation des sols contre non chauffé est à mettre en œuvre dès que possible.

Fenêtres Le remplacement des fenêtres n'est pas prioritaire. Toutefois, leurs performances thermiques sont en deçà des standards actuels.

## Installations techniques

Chauffage L'efficacité énergétique du producteur de chaleur est moyenne, son remplacement est à prévoir.

Eau chaude sanitaire L'efficacité énergétique du chauffe-eau est insuffisante. Il doit être remplacé ces prochaines années.

Autres appareils électriques Une partie des appareils électriques est obsolète donc l'efficacité énergétique globale est moyenne

#### Dispositions à prendre et recommandations

Enveloppe du bâtiment

Les parois extérieures présentent une isolation thermique insuffisante. Une façade compacte ou ventilée y remédierait. Si, pour des raisons architecturales ou de protection des monuments, il est impossible de poser une isolation extérieure, il est recommandé de recourir à une isolation intérieure; mais cette solution présuppose des études de physique du bâtiment. Dans tous les cas, une isolation améliore le confort. Le toit ou le sol des combles présente une bonne isolation thermique. Aucune mesure n'est nécessaire. Le plafond ou le sol du sous-sol ne présentent pas une isolation suffisante. Il est facile d'isoler après-coup le plafond du sous-sol. L'accès aux installations techniques comme les conduites d'eau, les conduites électriques ou les boîtes de dérivation doit être assuré. Du fait de l'isolation, la température au sous-sol va diminuer, ce qui impliquera d'aérer régulièrement si l'humidité est élevée. La porte d'accès au sous-sol devrait être étanche pour éviter les courants d'air.

Étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâtiment

L'enveloppe du bâtiment est étanche et la ventilation est assurée manuellement par les fenêtres.

Chauffage

Le producteur de chaleur ne correspond pas à l'état actuel de la technique. Son remplacement est à prévoir, en privilégiant les énergies renouvelables. En outre, l'installation de collecteurs solaires est à envisager.

L'efficacité de production de l'eau chaude sanitaire est insuffisante.

En outre, i installation de collecteu

énergétique A).

Eau chaude sanitaire

La mise en place d'une installation solaire est à envisager.
Le raccordement du lave-linge et du lave-vaisselle à l'eau chaude est conseillé. Les conduites d'eau chaude sont à isoler et, le cas échéant, la circulation doit être dotée d'une horloge. Veillez à favoriser l'achat d'appareils économes en eau et en énergie (classe

Autres appareils électriques

Une partie des appareils électriques a une efficacité énergétique insuffisante. Chaque appareil est à examiner et les appareils inefficaces sont à échanger. Un éclairage et des appareils dégageant de la chaleur sous n'importe quelle forme consomment beaucoup d'électricité. L'utilisation de lampes avec étiquette énergétique de la classe A, d'appareils plus performants pour les réfrigérateurs et les machines à laver permet d'économiser de l'énergie et est rentable sur la durée de vie de ces appareils. De même, des appareils qui restent en mode veille 24 h sur 24 consomment inutilement de l'électricité. À l'aide de blocs multiprises avec interrupteur, il est très simple d'éviter cette consommation.

Comportement de l'occupant

Le CECB donne une évaluation de l'état du bâtiment dans des conditions d'utilisation et d'occupation standard. C'est pourquoi la consommation effective d'énergie, qui dépend beaucoup du comportement de l'occupant, peut être très différente des données chiffrées du CECB. Les recommandations du document CECB ne concernent donc que le corps du bâtiment et ses installations techniques. Pourtant, un comportement en accord avec la problématique énergétique est l'une des mesures les plus efficaces et les plus rentables que l'on puisse prendre. En particulier, en apportant tout le soin nécessaire à l'aération et en abaissant la température des locaux en hiver, on économise énormément.

Revalorisation

Une rénovation énergétique est une occasion unique d'améliorer à long terme le confort et la valeur d'un bâtiment. On peut créer des surfaces habitables supplémentaires par des aménagements ou des extensions; on peut aussi fusionner des pièces ou agrandir des balcons. Il est pertinent d'optimiser le confort et le maintien de la valeur à long terme. Une modernisation Minergie est à envisager.

#### Renseignements généraux

Le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) permet de déterminer la qualité énergétique des bâtiments d'habitation, administratifs, scolaires peu complexes, de restauration ou de commerce. Il contient également des indications sur les améliorations techniques possibles en matière d'énergie. Les résultats sont obtenus par un procédé simplifié utilisant des estimations. Les indications du CECB ne peuvent en aucun cas donner lieu à des prétentions en matière de responsabilité civile. Le CECB est établi par la méthode de l'évaluation hybride décrite dans le Cahier technique 2031 de la SIA. L'énergie est pondérée par les facteurs de pondération nationaux.

#### Que dit le CECB et à quoi sert-il?

Le CECB indique de combien d'énergie un bâtiment a besoin en conditions normales d'exploitation. Ce besoin est illustré par une étiquette énergétique et ses classes A à G. Le CECB caractérise un bâtiment, et non son utilisation; il peut donc y avoir des écarts entre les besoins mentionnés et les consommations effectives, en fonction du comportement des habitants. Le CECB apporte une information transparente dans les transactions immobilières et les relations avec les locataires; tout le monde est au clair sur le confort et la facture énergétique à venir. En outre, le CECB sert de base à l'étude des améliorations énergétiques possibles du bâtiment.

#### Que signifient les classes de l'étiquette énergétique?

L'étiquette énergétique figure, avec ses classes A à G, sur la couverture du document CECB. L'évaluation de l'efficacité énergétique du bâtiment qu'elle permet est double:

- L'efficacité de l'enveloppe du bâtiment indique la qualité de la protection thermique, autrement dit les performances isolantes des fenêtres et de l'isolation des murs, de la toiture et du plancher.
  - L'efficacité de l'enveloppe détermine les besoins en chauffage du bâtiment.
- L'efficacité énergétique globale comprend, outre les besoins pour le chauffage, la production d'eau chaude, l'électricité pour les appareils fixes et les luminaires, également la production d'électricité propre. Les sources d'énergie utilisées sont pondérées avec les facteurs de pondération nationaux : 2 pour l'électricité, 1 pour le pétrole et le gaz, 0,5 pour le bois et 0 pour la chaleur solaire, qui n'est donc pas prise en compte.
- La classification des émissions directes de CO<sub>2</sub> indique la quantité de CO<sub>2</sub> émise par le bâtiment pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Cela dépend de la quantité d'énergie renouvelable utilisée et de l'efficacité énergétique. Des émissions de CO<sub>2</sub> nulles correspondent à la classe A, le changement de classe se fait par paliers de 5 kg/(m²a). Les émissions en amont, par exemple pour la production d'électricité ou de chauffage à distance, ne sont pas prises en compte. Ces émissions en amont sont déclarées, y compris les émissions directes de CO<sub>2</sub>, comme émissions de gaz à effet de serre, mais n'ont pas d'influence sur l'évaluation.

	Efficacité de l'enveloppe du bâtiment	Efficacité énergétique globale	Emissions directes de CO <sub>2</sub>
Α	Excellente isolation thermique (toit, façade, cave), fenêtres avec triple vitrage (par ex. Minergie-P).	Installations techniques du bâtiment à haute fraction utile pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire, éclairage et équipements efficaces; utilisation d'énergies renouvelables et production propre d'électricité (par ex. Minergie-A).	Le bâtiment ne génère pas d'émissions directes de $\mathrm{CO}_2$ .
В	Nouvelles constructions satisfaisant aux critères de la catégorie B selon la législation en vigueur.	Enveloppe et installations techniques conformes aux standards des nouvelles constructions, utilisation d'énergies renouvelables (par ex. modèles de rénovation Minergie).	Le bâtiment ne génère que de très faibles émissions de CO <sub>2</sub> , par exemple pour couvrir les pointes de charge.
С	Bâtiment ancien dont l'enveloppe a subi une réhabilitation complète (par ex. avec modèles de rénovation Minergie).	Bâtiment entièrement réhabilité (enveloppe et installations techniques), le plus souvent combiné avec l'utilisation d'énergies renouvelables.	Le bâtiment émet peu de CO <sub>2</sub> , peut-être en raison de la combinaison d'une très bonne enveloppe du bâtiment avec un chauffage fossile ou une couverture des pointes de consommation par énergie fossile.
D	Bâtiment ancien ayant bénéficié ultérieurement d'une bonne isolation, mais avec des ponts thermiques subsistants.	Bâtiment largement réhabilité, avec toutefois des lacunes manifestes, ou sans recours à des énergies renouvelables.	Le bâtiment émet d'importantes émissions de CO <sub>2</sub> . Une réduction peut être envisagée grâce à l'utilisation d'énergie renouvelable et l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment.
Е	Bâtiment ancien dont l'isolation thermique a été améliorée, y.c. avec nouveaux vitrages isolants.	Bâtiment ancien partiellement rénové, avec par ex. nouveau générateur de chaleur et éventuellement de nouveaux appareils et éclairage.	Le bâtiment émet beaucoup de $\mathrm{CO}_2$ , par exemple en raison d'un chauffage purement fossile (mazout ou gaz) ou d'une enveloppe de bâtiment jugée insuffisante.
F	Bâtiment partiellement isolé thermiquement.	Bâtiment avec divers nouveaux éléments (enveloppe du bâtiment, installations techniques, éclairage, etc.)	Le bâtiment émet trop de $\mathrm{CO}_2$ et présente un potentiel considérable pour le passage aux énergies renouvelables et l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment.
G	Bâtiment ancien sans isolation ou avec une isolation ultérieure insuffisante, avec fort potentiel de rénovation.	Bâtiment ancien avec installations techniques dépassées, sans énergies renouvelables, et avec fort potentiel d'amélioration.	Le bâtiment est chauffé par des énergies fossiles et émet beaucoup de CO <sub>2</sub> . L'utilisation d'énergies renouvelables et l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment sont fortement recommandées.

#### Minergie

Minergie et CECB utilisent les mêmes méthodes pour calculer les indices énergétiques. Un CECB permet de classer les bâtiments existants et neufs sur une échelle de A à G. Les trois labels Minergie définissent des valeurs limites exactes et comportent des exigences supplémentaires, par exemple sur le renouvellement d'air, l'autoproduction d'électricité, le monitoring, la protection thermique estivale ou l'émission de gaz à effet de serre pendant la construction. Les nouveaux bâtiments certifiés Minergie sont systématiquement classés au moins en catégorie B / B, Minergie-P au moins en catégorie A / B et Minergie-A en catégorie B / A. Cependant, l'inverse n'est pas vrai : un bâtiment ayant une bonne classification CECB n'est pas équivalent à un bâtiment certifié Minergie. www.minergie.ch/fr

#### Autres informations

Utilisez le site des Directeurs Cantonaux de l'Énergie EnDK. C'est la plate-forme pour des informations complètes: conseils, brochures, adresses des Services Cantonaux de l'Énergie et des conseillers en Énergie, bases légales, programmes de subvention, etc. www.endk.ch/fr

Protocole d'essais - mesures	N°	Numéro	114682.002.37	Page 1 de	2
Maître d'oeuvre ⊠ Propriétaire ☐ Régie/Géra ☐ Installateur ☐ Nom 1	ance Client	Entrepreneur Nom 1	☐ Installateur électricien  Sedelec SA Lausanne	X Organe de c	ontrôle
Nom 2	iley	Nom 2	électricité téléphone		
Rue, n°		Rue, n°	av. des Boveresses 48 /	CP 111	
NPA / Localité 1002 Lausanne  N° tél		NPA / Localité N° tél	1010 Lausanne 021 / 651 20 00		
		N° d'autorisation	K00993		
Situation de l'installation N° de bât.		EGID			
Rue, n° Chemin de la Pierraz 17	7	Genre de bât.	maison individuelle		
NPA / Localité <b>1066 Epalinges</b> Commune / N° de parc.		Remarque RCP			
Installation N° inst.		Utilisation(s) et p	ériodicité(s)		Ans
Etage, situation immeuble entier		Villa	• ,		5
Client Ilse Peyer p.a Me David Regam N° compteur 132365/961047	ney				
Motif du contrôle Contrôle effectué		Périmètre du	contrôle / installation e	effectuée	
☐ Nouvelle installation ☐ Contrôle final (CF)		Contrôle pério	dique de la villa		
<ul> <li>☒ Installation existante</li> <li>☐ Modification</li> <li>☐ Contrôle de réception</li> <li>☒ Contrôle périodique</li> </ul>					
✓ Modification       ☒ Contrôle périodique         ✓ Extension       ☐ Contrôle sporadique	,				
Avis d'inst. n° / année	Date				
Pote decembrile OF		Date du contrôl	le CR/CP/CS 12.06.2	0023	
Date du contrôle CF	[5]	Mode de prote		.020	
Examen visuel  Choix et fixation du matériel selon le genre de loca		☐ TN-S ☐	TN-C ☐ TN-C-S ☒ Sch	III 🗌	
Date  X Protection de base (protection contre les contacts of the contact of	directs)	☐ Terre☐ Fondation	☐ Terre en profondeur ☐	Bande de terre	)
<ul> <li>☒ Installé conformément aux instructions techniques</li> <li>☒ Organes de coupure et de déclenchement</li> </ul>	du fabricant	Liaisons équipo	otentielles principales		
Organes de sécurité / Interrupteurs d'objet et de ré		Liaisons équipo	otentielles supplémentaires (lo		
<ul> <li>□ Présence de barrières coupe-feu</li> <li>☒ Pose des canalisations (dimension / disposition / ic</li> </ul>		Ligne BUS / Ad	s app. BUS dans TP/TS (distan ctionneurs selon la tension la p	lus élevée	
<ul> <li>☒ Identification des circuits, coupe-surintensités, etc.</li> <li>☒ Accessibilité des matériels</li> </ul>			ge des protections et organes d chémas, de mises en garde, in		
			tes de référence, etc.		
Essais et mesures	r		n de protection à courant diffé	rantial régidual	
<ul> <li>☒ Continuité des conducteures PE et PA</li> <li>☒ Déclenchement automatique lors de défaut</li> </ul>		<ul><li>Essais des dis</li><li>Chute de tensi</li></ul>	p. de protection à courant difféi on maintenue	entiel-residuel	
Tension de réseau mesurée (V) 238	F	Remarques			
Instrum. de mesure utilisés selon SN EN 61: (Marque et type)		Contrôle effecti NOIBT		I 411000:2020	
Metrel MI3155	_	SN EN 60204	☐ PIE		
	[	Prescriptions P			
		SNR 464022	SNR 464	·113	
☐ Sans amiante ☐ Déclaration	on EA selon EN 61 n du fabricant et atte	estation	Documentation  ☐ Documentation transmi	ise	
☐ Soupçons d'amiante ☐ EA intégré	dans le contrôle fina	al	☐ Schémas ☐		
Résultat du contrôle Mesures  X Aucun défaut constaté Les mesures i	indiquées sur les par	ges suivantes font	partie de ce document.		
, addit dollar constate			,		
3	tre-signée				
Date 20.06.2023 Contrôleur					
Partick					
Bertich Bertich					
Patrick Bertschy					

Prénom Nom (Imprimé)



Rapport de sécurité de l'installation élé selon l'ordonnance sur les installations électriques à basse Un rapport de sécurité par installation/compteur	ectrique (RS) e tension (OIBT, RS 734.27) Numéro 114682.002.37
Propriétaire de l'installation N° tél  Nom 1 Ilse Peyer p.a Me David Regamey  Nom 2  Rue, n°  NPA / localité 1002 Lausanne	Régie / Gérance  N° tél  Nom 1  Nom 2  Rue, n°  NPA / localité
Installateur N° tél Nom 1 Nom 2 Rue, n° NPA / localité N° d'autorisation	Org. de contrôle indépendant N° tél 021 / 651 20 00  Nom 1 Sedelec SA Lausanne  Nom 2 électricité téléphone  Rue, n° av. des Boveresses 48 / CP 111  NPA / localité 1010 Lausanne  N° d'autorisation K00993
Situation de l'installation N° de bât. Rue, n° Chemin de la Pierraz 17 NPA / localité 1066 Epalinges Commune / N° parc.	EGID Genre de bât. maison individuelle Remarque  RCP
Installation Etage, situation Client N° inst.  immeuble entier Ilse Peyer p.a Me David Regamey N° compteur 132365/961047	Utilisation et périodicité(s)  Villa  Ans  5
Motif du contrôle  □ Nouvelle installation □ Contrôle effectué □ Nouvelle installation □ Contrôle final (CF) □ Installation existante □ Contrôle de réception (CR) □ Modification □ Contrôle périodique (CP) □ Extension □ Avis d'inst. n° / année □ Date □ /  Date du contrôle CF □ L'ordre pour le CR a été donné par l'installateur □ Déplombé	Périmètre du contrôle / installation effectuée Contrôle périodique de la villa  Date du contrôle CR/CP 12.06.2023
Indications techniques       Mode de protection ☐ TN-S         Coupe-surintensité général       Type, caract.	☐ TN-C ☐ TN-C-S ☑ Sch III
Coupe-surintensité au point de racc. de l'inst. C/c cuisson/lave-linge	Mesures           L-PE         L-N         R <sub>ISO</sub> [MΩ]
Type, caracteristique I <sub>N</sub> [A] ICC déb.	[A] ICC fin [A] ICC déb. [A] ICC fin [A] I <sub>fuite</sub> [mA]  517 Schill
DII 16 603	317
Ce document reflète le rapport de sécurité des installations électriques susmentionnées, selon l' Celui, qui néglige d'effectuer les contrôles prescrits ou qui les effectue de façon gravement incor dangereux, sera punissable (art. 42 let. C OIBT).  Signatures de l'installateur  Date  Date  Contrôleur  Personne autorisée à signer	Signatures de l'organe de contrôle indépendant  Date 20.06.2023  Contrôleur  Patrick  Bertsch  Date 20.06.2023  Personne autorisée à signe  Patrick Bertsch  PFAMMATTER ANTOINE  PFAMMATTER ANTOINE  PFAMMATTER ANTOINE
Prénom Nom (Imprimé)  Prénom Nom (Imprimé)  Prénom Nom (Imprimé)	Prénom Nom (Imprimé)  RS + annexes au propriétaire / gérance
Annexes  ☐ Protocole d'essais-mesures ☐ Protocole d'essais-mesures photovoltaïque ☐	RS à l'exploitant de réseau / ESTI
Exploitant de réseau / ESTI Contrôle sporadique Date de réception Remarques	Oui Aucun défaut constaté  Non Etablissement d'un rapport Installation plombée Déterminant pour le prochain CP  Date Visa

Sedelec >>

114682.002.37

SIL

Expl. de réseau:

9

Protocole d'essais - mesures (Page 2 / 2)

Contrôleur indép.:

Situation de l'installation:

Sedelec SA Lausanne, Lausanne

Chemin de la Pierraz 17, Epalinges

Circuit	Circuit Lieu / Partie d'inst.	Ligne / Câble	٥	Coupe -	,400	Mesures	(valeur	Mesures (valeurs mesurées)	rées)			Dispos	Dispositif à courant	urant	Autre	
	Ells.u apparellage			Samme	2116	L-PE		L-N	7			dillere	niel-res	merennel-resignel DDR		
ž	Désignation	Genre Type	Nbre cond. Sect.[mm²]	Type Caract.	ΖŒ	Icc déb. [A]	lcc fin [A]	lcc déb. [A]	lcc fin [A]	R <sub>ISO</sub> [MΩ] I <sub>fuite</sub> [mA]	R <sub>ISO</sub> [MΩ] Contin. de I <sub>N</sub> /Type I <sub>fuite</sub> [mA] cond.PE[Ω] [A]	l <sub>N</sub> /Type [A]	l <sub>aN</sub>	Temps décl. [ms / ok]	Temps déci. Remarques [ms / ok]	
	Cuisson/lave-linges	⊢	4x2.5	IIO	16	603	517			Schill						
	Chaufferie	F	2x1.5	ō	10		518			Schill						
	Lum.Nord	F	2x1.5	Ճ	10		355			Schill						
	Lum.Sud	F	2x1.5		10		238			SchIII						
	Lum Sous-sol	<b>-</b>	2x1.5	_	10		347			Schill						